

Commune de
BARBAZAN

(Haute-Garonne)



ARRÊTE TEMPORAIRE DE CIRCULATION

27, allée le Vignaux

Tranchée en pied de poteau

STATION THERMALE CLASSEE

VU le code de la route,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

CONSIDERANT que la demande de Cassagne électricité et T.P. Saint-Gaudens représentée par Cyril AUDOUIN, domiciliée 105, avenue de Boulogne, à Saint-Gaudens, pour effectuer une tranchée en pied de poteau pour le branchement électrique aérosouterrain de l'atelier communal.

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation sera temporairement réglementée sur l'allée le Vignaux pour une durée de 5 jours à compter du 18 mai 2026.

ARTICLE 2 :

Le stationnement des véhicules légers et poids lourds sera interdit sur la zone de chantier.

ARTICLE 3 :

L'entreprise Cassagne électricité et T.P. Saint-Gaudens sera entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait des travaux qu'il y ait ou non de leur part négligence, imprévoyance ou toute autre faute commise.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

ARTICLE 6 :

Mr le Chef de Brigade commandant la Gendarmerie de BARBAZAN,
Mr le Directeur Départemental de l'Equipement,
Mr le responsable de l'entreprise CASSAGNE,
Mme le Maire de la Commune de Barbazan,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Barbazan, le 4 mai 2026,

Le Maire,

Michèle STRADERE.

